



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2020-121

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2020

Sommaire

PREFECTURE

- 971-2020-06-22-001 - Arrêté SG/DCL/BRGE du 22 juin abrogeant l'arrêté du 10 mars 2020 portant institution et composition des commissions de contrôle pour les élections municipales (3 pages) Page 3
- 971-2020-06-19-016 - Arrêté SG/DCL/BRGE du 19 juin 2020 retardant l'heure de fermeture des bureaux de vote de la commune de Sainte-Anne à l'occasion du 2ème tour des élections municipales (2 pages) Page 7
- 971-2020-06-23-001 - Arrêté SG/DCL/BRGE du 23 juin 2020 modifiant l'arrêté SG/DCL/BRGE du 03/06/2020 établissant la liste des candidatures pour le 2ème tour de scrutin et déterminant l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage pour les 2 tours de scrutin des élections municipales et communautaires des 15 mars 2020 et 28 juin 2020 (10 pages) Page 10

PREFECTURE

971-2020-06-22-001

Arrêté SG/DCL/BRGE du 22 juin abrogeant l'arrêté du
10 mars 2020 portant institution et composition des
commissions de contrôle pour les élections municipales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 22 JUIN 2020

abrogeant l'arrêté SG/DCL/BRGE du 10 mars 2020 portant institution et composition des commissions de contrôle des opérations de vote dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 et son arrêté modificatif du 12 mars 2020, et portant institution et composition des commissions de contrôle pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020,

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre des palmes académiques,

- Vu le code électoral, et notamment les articles L.85-1, R.93-1 à R.93-3 ;
- Vu le décret du 1^{er} août 2017 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture de la Guadeloupe, Madame Virginie KLES ;
- Vu le décret du Président de la République du 9 mai 2018 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;
- Vu l'arrêté SG/SCI du 28 mai 2018, portant délégation de signature à madame Virginie KLES, secrétaire générale de la préfecture de la Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté SG/DCL/BRGE du 10 mars 2020 portant institution et composition des commissions de contrôle des opérations de vote dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;
- Vu l'arrêté SG/DCL/BRGE du 12 mars 2020 modifiant l'arrêté DCL/BRGE du 10 mars 2020 portant institution et composition des commissions de contrôle des opérations de vote dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;
- Vu l'ordonnance du 30 janvier 2020 de Monsieur le premier président de la Cour d'Appel de Basse-Terre, portant désignation des membres siégeant au sein des commissions de contrôle des opérations de vote à l'occasion de l'élection des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance modificative de Monsieur le premier président de la Cour d'Appel de Basse-Terre en date du 18 juin 2020 portant désignation des présidents et membres des commissions de contrôle des opérations de vote dans les communes du Gosier et de Sainte-Anne, pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020,

Vu les nouvelles candidatures de fonctionnaires locaux du ministère de l'intérieur en date du 12 juin 2020 aux postes de secrétaires des commissions de contrôle des opérations de vote pour les communes du Gosier et de Sainte-Anne, pour le second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020 ;

Considérant l'interruption du processus électoral dans le contexte de crise sanitaire du covid-19 par la loi d'urgence et l'ordonnance n°2020-390 du 1^{er} avril 2020 relatives au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires notamment ;

Considérant la reprise du processus électoral à travers le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs le 28 juin 2020 ;

Considérant les règles sanitaires en vigueur dans le contexte de pandémie covid-19 fixées par le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant la nécessité de constituer les commission de contrôle des opérations de vote dans les communes de plus de 20 000 habitants de Guadeloupe concernées par l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires le 28 juin 2020 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} – Une commission de contrôle des opérations de vote dont les tâches sont définies par l'article L.85-1 du code électoral est instituée pour chaque commune de plus de 20 000 habitants du département de la Guadeloupe concernée par l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires du 28 juin 2020, soit les communes du Gosier et de Sainte-Anne.

Article 2 – **La composition de ces commissions est fixée comme suit pour le 28 juin 2020 :**

- commune du Gosier

Monsieur Laurent SOCHAS	Président titulaire
Madame Catherine SARGENTI	Présidente suppléante
Maître Charles NATHEY	Membre titulaire
Maître Raymonde CATALAN	Membre suppléant
Monsieur Franck LORENZI	Secrétaire

- commune de Sainte-Anne

Monsieur Simon CHARDENOUX	Président titulaire
Monsieur Augustin JOBERT	Président suppléant
Maître Cynthia MINATCHY	Membre titulaire
Maître Nicolas FLORO	Membre suppléant
Madame Hélène MONGORIN-POLYBE	Secrétaire

Article 3 – Chaque commission sera chargée de vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote ainsi que celle des opérations de vote, de dépouillement des bulletins et de dénombrement des suffrages, afin de garantir aux électeurs ainsi qu'aux listes en présence le libre exercice de leurs droits.

Article 4 – A l'issue du scrutin, la commission dressera s'il y a lieu un rapport qui sera joint au procès-verbal de recensement des votes de la commune adressé à la préfecture.

Article 5 – L'arrêté SG/DCL/BRGE du 10 mars 2020 portant institution et composition des commissions de contrôle des opérations de vote dans le cadre des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, et son arrêté modificatif du 12 mars 2020, sont abrogés.

Article 6 – La secrétaire générale de la préfecture, le maire de la commune du Gosier et le maire de la commune de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la préfecture.

Basse-Terre, le **22 JUIN 2020**

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale



Virginie KLEC

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PREFECTURE

971-2020-06-19-016

Arrêté SG/DCL/BRGE du 19 juin 2020 retardant l'heure de
fermeture des bureaux de vote de la commune de
Sainte-Anne à l'occasion du 2ème tour des élections
municipales



Arrêté SG/DCL/BRGE du 19 juin 2020

retardant l'heure de fermeture des bureaux de vote de la Commune de Saint-Anne à l'occasion du second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires du 28 juin 2020

Le préfet de la région Guadeloupe,

Préfet de la Guadeloupe,

Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

Chevalier dans l'ordre de la légion d'honneur,

Chevalier dans l'ordre des palmes académiques,

- Vu** les articles 24 et 25 de la Constitution ;
- Vu** le code électoral et notamment son article R.41;
- Vu** la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu** le décret du Président de la République du 10 mai 2018 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu** l'arrêté SG/SCI du 28 mai 2018 portant délégation de signature à Madame Virginie KLES, secrétaire générale de la préfecture de la Guadeloupe ;
- Vu** l'arrêté SG/DCL/BRGE du 17 janvier 2020 fixant le nombre de conseillers municipaux et communautaires à élire dans chaque commune du département de la Guadeloupe lors du scrutin des 15 et 22 mars 2020 ;
- Vu** le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs le 28 juin 2020 ;
- Vu** la demande de Monsieur Christian BAPTISTE, Maire de la Commune de Sainte-Anne en date du 09 juin 2020 relative aux horaires des opérations de vote ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} - A l'occasion du second tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires, du 28 juin 2020, la Commune de Sainte-Anne est autorisée à retarder l'heure de clôture de ses bureaux de vote à 19h00 précises.

Article 2 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre et le maire de la commune de Sainte-Anne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la préfecture.

Basse-Terre, le 19 juin 2020

Le préfet

Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale



Virginie KLES

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Préfecture de la Guadeloupe
Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97 100 BASSE-TERRE
Tél : 05 90 99 39 00 – Site internet : www.guadeloupe.pref.gouv.fr

PREFECTURE

971-2020-06-23-001

Arrêté SG/DCL/BRGE du 23 juin 2020 modifiant l'arrêté
SG/DCL/BRGE du 03/06/2020 établissant la liste des
candidatures pour le 2ème tour de scrutin et déterminant

l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage pour les
Arrêté SG/DCL/BRGE du 23 juin 2020 modifiant l'arrêté SG/DCL/BRGE du 03/06/2020
établissant la liste des candidatures pour le 2ème tour de scrutin et déterminant l'ordre

d'attribution des emplacements d'affichage pour les 2 tours de scrutin des élections municipales et
communautaires des 15 mars 2020 et 28 juin 2020

communautaires des 15 mars 2020 et 28 juin 2020



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections**

Arrêté SG/DCL/BRGE du 23 JUIN 2020

modifiant l'arrêté SG/DCL/BRGE du 03/06/2020 établissant la liste des candidatures pour le 2ème tour de scrutin et déterminant l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage pour les 2 tours de scrutin des élections municipales et communautaires des 15 mars 2020 et 28 juin 2020

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier dans l'ordre la Légion d'honneur,
Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques,

- Vu le code électoral ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu la loi n°2018-51 du 31 janvier 2018 relative aux modalités de dépôt des candidatures aux élections ;
- Vu la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19, et en particulier l'article 19 concernant les élections ;
- Vu l'ordonnance n°2020-390 du 1^{er} avril 2020 relative au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers de la métropole de Lyon de 2020 et à l'établissement de l'aide publique pour 2021 ;
- Vu le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 susvisée ;
- Vu le décret du 1^{er} août 2017 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture de la Guadeloupe, Madame Virginie Kles ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 mai 2018 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Préfecture de la Guadeloupe
Palais d'Orléans – Rue Lardenoy – 97100 BASSE-TERRE
Tél : 05 90 99 39 00 - Site internet : www.guadeloupe.pref.gouv.fr

- Vu le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs le 28 juin 2020,
- Vu l'arrêté SG/DCL/BRGE du 17 janvier 2020 fixant le nombre de conseillers municipaux et communautaires à élire dans chaque commune du département de la Guadeloupe lors du scrutin des 15 et 22 mars 2020 ;
- Vu l'arrêté SG/DCL/BRGE du 29 février 2020 modifié établissant la liste des candidatures pour le 1^{er} tour de scrutin et déterminant l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage pour les 2 tours de scrutin des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 ;
- Vu l'arrêté SG/DCL/BRGE du 03 juin 2020 établissant la liste des candidatures pour le 2^{ème} tour de scrutin et déterminant l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage pour les 2 tours de scrutin des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant l'interruption du processus électoral dans le contexte de crise sanitaire du covid-19 par la loi d'urgence et l'ordonnance n°2020-390 du 1^{er} avril 2020 susvisées, relatives au report du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires notamment ;

Considérant la reprise du processus électoral à travers le décret n°2020-642 du 27 mai 2020 fixant la date du second tour du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs le 28 juin 2020 ;

Considérant les règles sanitaires en vigueur dans le contexte de pandémie covid-19 fixées par le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 modifié susvisé ;

Considérant la nécessité de corriger certaines erreurs matérielles relevées sur la deuxième annexe de l'arrêté DCL/BRGE du 03 juin 2020 susvisé, intitulée « livre expurgé des listes et candidats » ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} – Les listes de candidatures au second tour des élections municipales et communautaires du département le 28 juin 2020 sont modifiées conformément à l'annexe jointe au présent arrêté : les pages respectivement numérotées 8, 11, 15, 30, 38, 44 et 46 remplacent celles jointes à l'arrêté initial.

Les autres dispositions de l'arrêté DCL/BRGE du 03 juin 2020 établissant la liste des candidatures pour le 2^{ème} tour de scrutin et déterminant l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage pour les 2 tours de scrutin des élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020 demeurent inchangées.

Article 2 – La secrétaire générale de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre et les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratives de la préfecture et sur le site internet de la Préfecture.

Basse-Terre, le **23 JUIN 2020**

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale



Virginie KLES

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. De même, il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Département ZA Guadeloupe Commune 105 - Basse-Terre

	Candidat au conseil communautaire
04 BASSE-TERRE En Confiance	
1 Mme PENCHARD Marie-Luce	Oui
2 M. PROCIDA Robert	Oui
3 Mme GUILLAUME Myriam	
4 M. BROLIRON Jean François	
5 Mme MONGE Dunia	Oui
6 M. SALZEDO Willy	
7 Mme GAUTHIEROT Franciane	
8 M. FRANCILLETTE Philippe	Oui
9 Mme CALMET Christelle, Florence	Oui
10 M. VERMOT DE BOISROLIN Alfred	
11 Mme ROBERT-RUART Mylène	
12 M. DARLIS Frantz	Oui
13 Mme LACROIX Claire	
14 M. QUIMBER Cédrick	
15 Mme POMMIER Marie-Céline	Oui
16 M. FERTE Alain	
17 Mme MONFORT-DESFONTAINES Ketty	
18 M. ROGERS Georget	
19 Mme VALTON Stéphy	
20 M. DUFAY Guy Thomas	
21 Mme JARVIS-PHEDOL Christianne	
22 M. THENARD Francis	
23 Mme THESAUROS Marie-Line, Armande	
24 M. ROLLE Christian	
25 Mme HIPPOLYTE Audrey, Jennifer	
26 M. GUIRIABOYE Hugues	
27 Mme GARCON Manuella	
28 M. ROSEAU René	
29 Mme FEREOLE Karine	
30 M. MALINUR Patrick	
31 Mme MICHINEAU Nicole	
32 M. ABENZOAR Lucien	
33 Mme FONTAINE Annette	

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Département ZA Guadeloupe Commune 107 - Capesterre-Belle-Eau

	Candidat au conseil communautaire
04 DOUBOUT POU KAPESTE	
1 M. RAMDINI Hugues Dit Philippe	Oui
2 Mme PADOU ÉPOUSE ALPHÉ Nicole	Oui
3 M. BALON David	
4 Mme GUSTAVE Josely	
5 M. ROLLE Philippe	
6 Mme MINATCHY Danielle, France-Lyse	
7 M. THARSIS Urgin Dit Jojo	
8 Mme ASSOR Livia, Marie-Laure	
9 M. MAURICE-PEROUMAL René	Oui
10 Mme FLORISSE Jeannie Aline	Oui
11 M. URI Philippe Teddy	Oui
12 Mme VILDINA ÉPOUSE JOSEPH Audrey	Oui
13 M. SAINT-CHARLES Alex	Oui
14 Mme PETER Lucette	Oui
15 M. CHAILLY Patrick Blanche	Oui
16 Mme RAMIN Carol	Oui
17 M. CLAVIER Georges, Arnauld	Oui
18 Mme RAMSAMY Louise, Brigitte	Oui
19 M. KARRAMKAN Jean Denis	Oui
20 Mme RETEL Marina Carine	
21 M. SOUPIN Paul Dit Sylvio	
22 Mme LABIRIN Léonie Gisèle	
23 M. POMBO Charles	
24 Mme GACE Maïté Arsène	
25 M. MELSE Jean-Marie	
26 Mme LAVERDERIE Valérie, Cynthia	
27 M. PERIACARPIN Timoléon, Dracula	
28 Mme BEUVE Isabelle	
29 M. POTINO Samson Germain	
30 Mme CELESTE Cynthia Mérédith	
31 M. ALEXIN Claudy Dit Snoop	
32 Mme BOLBEC ÉPOUSE SYLVESTRE Hélène	
33 M. ZABEAU Yann Dit Patou	
34 Mme NOLLIN Axelle Marie	
35 M. MAZIERES Michel	

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Département ZA Guadeloupe
Commune 109 - Gourbeyre

	Candidat au conseil communautaire
02 UNION DES FORCES GOURBEYRIENNES	
1 M. ADEMAR Luc, Placide	Oui
2 Mme CESARUS EP. SAMUEL Valérie	
3 M. ZENON Charles	
4 Mme THOMAS Fabienne	
5 M. MARSEIL Benchico	
6 Mme CALIFER George	Oui
7 M. EDOUARD Claude	
8 Mme LAQUITAINE Isline	
9 M. PLAISANT Roger	Oui
10 Mme COLOT Mylène	
11 M. THIBAUT Jean-Hugues	
12 Mme MADINECOUTY Maryse	Oui
13 M. BOGAT Jean-Luc	Oui
14 Mme SERIN Alixane	
15 M. FLORIMONT Moïse	
16 Mme NAUD ÉPOUSE RESON Marie-Line	
17 M. MARTEL Germain	
18 Mme BOLOGNE ÉPOUSE MARIE Charlotte	
19 M. MARTIAL Roméro	
20 Mme SHILLING-FORD ÉPOUSE FIGARO Nicole	
21 M. AUGUSTINE Maurice	
22 Mme DAVISON ÉPOUSE CHILIN Evelyne	
23 M. CYRILLE Sébastien	
24 Mme ALBERI Maryse	
25 M. THENARD Grégoire, Olivier	
26 Mme MOANDA Muriane	
27 M. MANCHE Molière	
28 Mme TURLEPIN Malika	
29 M. PRIVAT Gérard	
30 Mme HARAL Lucia	
31 M. CARRIERE José	

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Département ZA Guadeloupe Commune 120 - Pointe-à-Pitre

Candidat au conseil
communautaire

06 REUSSIR ENSEMBLE LE PROJET POINTOIS

1 M. MARTOL Loïc	Oui
2 Mme TROBO THOMASEAU Marie-Eugène	Oui
3 M. ALBERI Freddy	Oui
4 Mme TANNOUS Sarah Georgette	Oui
5 M. ODADAN Christian, Boris	
6 Mme DJIMI Verite	
7 M. BRUDEY Gerson	Oui
8 Mme TACITA Sophie	
9 M. TERMOSIRIS Patrice	
10 Mme MAURANYAPIN Séverine,	
11 M. AUCLAIR Michel Stéphane	
12 Mme COURBAIN-GNOAN Karine	
13 M. FRANCILLETTE Fabrice, Dominique	
14 Mme MALKOUN Jessica, Marie	Oui
15 M. GREGOIRE David	Oui
16 Mme AL LAYOUS Cindy	Oui
17 M. JABES Estebane, Alexandre	Oui
18 Mme BEIGER Laura, Marie Amélie	Oui
19 M. DEBS Frédéric, Philippe	
20 Mme SAHA Jessica	
21 M. ANGOL Henri	
22 Mme MOULIN Valène	
23 M. GENDREY Philippe	
24 Mme CANFRIN Patricia	
25 M. LAPORAL José	
26 Mme COLAT Ornella, Giovanna, Félicité	
27 M. PEDURAND Fabrice	
28 Mme RANELY-VERGE-DEPRE Valérie, Françoise	
29 M. NEBOR Fred	
30 Mme KASSIS Kulod	
31 M. CITTEE Gabriel, Ade	
32 Mme FAHD Laura, Caroline	
33 M. RONAUL Raymond	
34 Mme GALANTINE Clara, Julie	
35 M. LAQUITAINE Ismael	

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Département ZA Guadeloupe Commune 126 - Saint-Louis

	Candidat au conseil communautaire
06 AGISSONS ENSEMBLE	
1 Mme PASSE-COUTRIN Liliane, Alice	Oui
2 M. CONSTANT Claude, Luc	Oui
3 Mme IBALOT Huguette, Igor	Oui
4 M. NANCY Marius, François	
5 Mme URIE Jonassia, Laura	
6 M. GRETOUCE Philippe, Antoine	Oui
7 Mme MOESON Jessie, Pascale, Sully	
8 M. MELASSE José, Thérèse	
9 Mme VAGAO Nathalie	Oui
10 M. TURLEPIN Georges, Arnould	
11 Mme GALETAN Martine, Tatiana	
12 M. MELISSE Sophie, Pierrot	
13 Mme DONDAS Sylvie, Victoire	
14 M. RATTIER Jean-Marie, Yves	
15 Mme COQUERELLE Vanessa, Carine	
16 M. ZODROS Marie Médéric	
17 Mme CORNANO Laura, Naïma	
18 M. VERGEROLLE Philibert	
19 Mme VAURIN Marie-Laure, Olga	

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Département ZA Guadeloupe
Commune 129 - Sainte-Rose

Candidat au conseil
communautaire

07 AVEC VOUS UNIS POUR SAINTE-ROSE

1 Mme BAJAZET Claudine	Oui
2 M. BARON Adrien	Oui
3 Mme CONVERTY-VEROIX Ginette	Oui
4 M. HILAIRE Joël	Oui
5 Mme LAGUERRE Line	Oui
6 M. TRIVAUX-FRENET Jean-Paul	Oui
7 Mme DEMEA VEUVE MAURIELLO Edmée	Oui
8 M. JOTHAM Henri	Oui
9 Mme GUESDE EPOUSE ELUSUE Patricia	Oui
10 M. MEVALET Marc	
11 Mme LOMBA EPOUSE DIKA Marie Omer Lucienne	
12 M. TABARY Sébastien	Oui
13 Mme DKHISSI Nissrine	Oui
14 M. DONAVIN Fritz	Oui
15 Mme BELLEROSE Albertina	
16 M. CRAIL Christophe	
17 Mme PELLAN Reine	Oui
18 M. REPIR Jimmy	
19 Mme DELOS Sylvie	
20 M. BRUTE Magloire	
21 Mme MELANE EPOUSE ROMAND Viviane	
22 M. SAINT-ANDRE Patrick	
23 Mme VATI Viviane	
24 M. PETCHIMOUTOU Marc	
25 Mme MELIOT Sandra	
26 M. FOGGEA Jules	
27 Mme COUCHY Fabienne	
28 M. LAVENETTE Alain	
29 Mme BORIN ÉPOUSE ZADIGUE Constance	
30 M. MOUTOU Richard	
31 Mme GACE EPOUSE DHANPAUL Doris	
32 M. ALPHONSE Rony	
33 Mme KARRAMKAN Viviane	
34 M. MOUTOUSSAMY Ignace	
35 Mme CORNEIL EPOUSE COYO Christiane	

Elections Municipales second tour du 28 Juin 2020

Département ZA Guadeloupe
Commune 130 - Terre-de-Bas

Candidat au conseil
communautaire

02 REUNIR POUR REUSSIR TERRE-DE-BAS AUTREMENT

1 M. DUVAL Emmanuel	Oui
2 Mme BRUDEY-BEAUJOUR Monique	
3 M. DAMAS Sony	
4 Mme COLLIDOR épouse FILLIEUX Marie-Claude	Oui
5 M. PETIT Auguste, Nicolas	
6 Mme BORDEY Yveline	
7 M. BRUDEY Raymond	
8 Mme BELENUS ÉPSE FOY Lozanne	
9 M. VALVERT Eric	
10 Mme AIMÉ ÉPSE BRUDEY Marie-Claude, Barnabé	
11 M. FELICITE Aubert	
12 Mme BÉLÉNUS EPSE MORVAN Roberte, Hubert	
13 M. GUILLAUME Jean-Marc	
14 Mme GUILLAUME Diana	
15 M. PETIT Richardson	